

Des mesures pour protéger les sources d'eau

Environnement

Selon l'UFC Que Choisir, 7% des habitants du département consomment une eau potentiellement polluée par des pesticides ou des nitrates.

L'association réclame des comptes à la préfecture et à l'Agence de l'eau à propos de 13 captages prioritaires.

HÉRAULT

Hier, à l'occasion de la journée mondiale de l'eau, l'association de défense des consommateurs UFC Que choisir de Montpellier a interpellé le préfet de l'Hérault et l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée à propos des mesures de protection mises en oeuvre sur les sources d'eau potable les plus menacées de l'Hérault.

En effet, l'association rappelle que les fleuves et nappes phréatiques sont de plus en plus pollués par les rejets agricoles ou voient pour certains d'entre eux une diminution dramatique de leurs débits pendant l'été. « *La mobilisation de la société civile en 2007 à l'occasion du Grenelle de l'environnement, puis en 2013 lors de la deuxième conférence environnementale pour la transition écologique, a permis d'identifier à travers toute la France un millier de sources et de captages destinés à la fabrication d'eau potable plus particulièrement concernés par ces menaces et dont la protection a été jugée prioritaire* », souligne l'UFC. Parmi les 21 sources prioritaires sur le département, treize seraient directement menacées : dix du fait de pollutions liées aux pesticides (sur les communes de Cazouls-d'Hérault, Cazouls-les-Béziers, Ceyras, Le Pouget, Paulhan, Puisserguier, Saint-Geniès-des-Mourgues, Sus-

sargues, Vacquières et Verargues) et trois du fait de pollution en nitrates (sur les communes de Candillargues, Lansargues et Mauguio). Toujours selon l'association, 7% des consommateurs du département sont desservis par une eau contaminée notamment par ces polluants agricoles.

La loi prévoit bien des mesures de protection. Elles consistent à éviter tout risque de pollution à proximité des sources en favorisant les modes de protection les plus respectueux de l'environnement tels que l'agriculture biologique ou, dans le cas d'un maintien de l'agriculture conventionnelle, à encadrer très strictement, voire interdire, l'usage des pesticides et des engrais. Des mesures « *ayant fait la preuve de leur efficacité* », souligne l'UFC-Que choisir qui les juge « *indispensables* ».

Pourtant, malgré les lois issues du Grenelle de l'environnement qui prévoyaient une protection effective de ces sources pour 2012, « *force est de constater à ce jour l'absence d'information permettant de mesurer la mise en oeuvre effective, captage par captage, des mesures de protection et leur impact* », regrette la délégation locale de l'UFC. Elle se désole également que les Etats généraux de l'alimentation aient « *fait l'impasse sur la politique de l'eau* » et compte bien remettre cette question à l'agenda des pouvoirs publics. C'est pourquoi elle réclame à la préfecture et à l'Agence de l'eau un bilan détaillé des mesures de protection exigées par la loi mises en oeuvre pour chacun de ces captages prioritaires de notre département.

Selon l'Agence de l'eau, ces 21 captages prioritaires, certes pollués, ne dépassent que peu les seuils autorisés. Par ailleurs, elle souligne que 24 millions d'euros ont été investis ces dernières années pour aider les agriculteurs à moins polluer, mais, concrètement, avec des résultats mitigés.